



Strasbourg, 3 February/ février 2007

T-FLOR (2007) 6 – Bil. (Information document / Document d'information)

EUROPEAN LANDSCAPE CONVENTION
–Convention of Florence –
CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE
– Convention de Florence –

CONFERENCE OF THE COUNCIL OF EUROPE ON
“THE EUROPEAN LANDSCAPE CONVENTION” /
CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR
«LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE»

Council of Europe/ *Conseil de l'Europe*
Palais de l'Europe, Strasbourg
22-23 March/mars 2007

CONCLUSIONS OF THE NATIONAL SEMINARS ON
THE EUROPEAN LANDSCAPE CONVENTION
CONCLUSIONS DES SEMINAIRES NATIONAUX SUR
LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

*Secretariat General document prepared by the Division of the Spatial planning of Landmanagement and landscape/
Document du Secrétariat Général de la Division de l'Aménagement du territoire et du paysage
Directorate of Culture and Cultural and Natural Heritage/ Direction de la Culture et du Patrimoine naturel et culturel*

CONTENT/SOMMAIRE

1. Declaration adopted by the participants of the Information Seminar on “Spatial planning and landscape”, Moscow, Russian Federation, 26-27 April 2004
Déclaration adoptée par les participants au Séminaire d’information sur « L’aménagement du territoire et le paysage », Moscou, Fédération de Russie, 26-27 avril 2004
2. “Declaration of Tulcea” of the Information Seminar on “Sustainable spatial development and the European Landscape Convention”, Tulcea, Romania, 6-7 May 2004
« Déclaration de Tulcéa » du Séminaire d’information sur « Le développement territorial et la Convention européenne du paysage », Tulcéa, Roumanie, 6-7 mai 2004
3. Conclusions of the Seminar on “The contribution of Albania to the implementation of the European Landscape Convention”, Tirana, Albania, 15-16 December 2005
Conclusions du Séminaire sur « La contribution de l’Albanie à la mise en œuvre Convention européenne du paysage », Tirana, Albanie, 15-16 décembre 2005

1. Declaration adopted by the participants of the Information Seminar on “Spatial planning and landscape”, Moscow, Russian Federation, 26-27 April 2004

The participants at the Seminar on “Spatial Planning and Landscape” held in Moscow on 26 and 27 April 2004 agree that:

1. The principles of the European Landscape Convention help to:
 - identify landscape as an object of planning activity;
 - acknowledge the concept of landscape in Russian legal, geographic, urban-planning, social, environmental and cultural practice;
2. Landscape in a unit of measurement of local, regional and national identity and thus is an object of spatial planning;
3. Sustainable landscape in an essential basis for sustainable development;
4. The European Landscape Convention does not go against the international obligations of Russian Federation (Article 12 of the Convention);
5. The European Landscape Convention is one of the essential components of implementing the Recommendation Rec (2002) 1 of the Committee of Ministers to the Members States on the Guiding Principles for Sustainable development of the European Landscape Continent (GPSSDEC-CEMAT) and put in practice in priority in the « CEMAT Model Regions »;
6. The European Landscape Convention should be understood both as a platform and as an instrument of international cooperation in:
 - the care of the human environment at the continental scale;
 - protection, management and planning of the natural and cultural heritage;
 - recognising the value of the diversity and unique properties of every locality, regions and States.

The participants commit themselves to supporting, signing and ratifying the European Landscape Convention by all European states, including the Russian federation.

1. *Déclaration adoptée par les participants au Séminaire d'information sur «L'aménagement du territoire et le paysage », Moscou, Fédération de Russie, 26-27 avril 2004*

Les participants au Séminaire sur « L'aménagement du territoire et le paysage », réunis à Moscou les 26 et 27 avril 2004 s'accordent sur le fait que :

1. Les principes énoncés dans la Convention européenne du paysage, aident à :
 - identifier le paysage comme un objet des activités de planification ;
 - reconnaître le concept de paysage dans la pratique juridique, géographie, urbanistique, sociale, environnementale et culturelle de la Fédération de Russie ;
2. Le paysage est une unité de mesure de l'identité locale, régionale, nationale, et est donc objet de l'aménagement du territoire ;
3. Un paysage durable est une base essentielle du développement durable ;
4. La Convention européenne du paysage ne va pas à l'encontre des obligations internationales de la Fédération de Russie (voir l'article 12 de la Convention européenne du paysage) ;
5. La Convention européenne du paysage doit être comprise comme une des composantes essentielles pour l'application de la Recommandation Rec (2002) 1 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres sur les Principes directeurs pour le développement territorial durable du Continent (PDDTDCE-CEMAT) et mise en œuvre en priorité dans les « Régions modèles CEMAT » ;
6. La Convention européenne du paysage devrait être comprise à la fois comme une plateforme et comme un instrument de coopération international dans l'attention portée à :
 - l'environnement humain à l'échelle continentale ;
 - la protection, la gestion et l'aménagement du patrimoine naturel et culturel ;
 - la reconnaissance de la valeur de la diversité et des caractéristiques uniques de chaque commune, région et Etat.

Les participants s'engagent à soutenir la signature et la ratification de la Convention européenne du paysage par tous les Etats européens, y compris la Fédération de Russie.

2. “Declaration of Tulcea” of the Information Seminar on “Sustainable spatial development and the European Landscape Convention”, Tulcea, Romania, 6-7 May 2004

Over 80 participants from Austria, Cyprus, Finland, France, Germany, Greece, Italy, Latvia, Morocco, Moldova, the Netherlands, Portugal, Romania, Serbia and Montenegro, Slovenia, Sweden and Switzerland were gathered at the Information Seminar on “Sustainable Spatial Development and the European Landscape Convention”, which was organised in Tulcea (Romania) on 6 and 7 May 2004 under the auspices of the Council of Europe in co-operation with the Ministry of Transport, Construction and Tourism of Romania.

With regard to implementation of the European Landscape Convention in Romania,

taking account of the inestimable value of Romania’s landscapes and the key role they play in the well-being of the population and promoting sustainable tourism that shows due regard for the cultural and natural heritage, the participants:

1. welcome the shared determination shown by the representatives of three Romanian ministries – Transport, Construction and Tourism, Culture and Religion, and Environment and Water Management – to co-operate in implementing the European Landscape Convention, which Romania ratified on 7 November 2002;
2. underline the importance of implementing without delay a national Strategy for the European Landscape Convention, initially geared to:
 - legal recognition of landscape;
 - the establishment and implementation of landscape policies;
 - the establishment of procedures for the participation of the general public, local and regional authorities;
 - the integration of landscape into spatial and urban planning and cultural, environmental, agricultural, social and economic policies, as well as in any other policies with possible direct or indirect impact on landscape;
 - the incorporation in spatial and urban planning policies of historical, geological and geomorphologic data and the cultural and natural heritage;
3. believe it is necessary:
 - to include the issue of landscape in Romanian education and training programmes and to involve the Ministry of Education, Research and Youth in implementing the European Landscape Convention;
 - to use the media to raise public awareness and launch an information campaign on landscape;
 - to collect examples of best practice that can be followed elsewhere;
4. highlight the importance of promoting both horizontal, interdepartmental and interdisciplinary co-operation and also vertical co-operation between national, regional and local authorities;

5. call for the dissemination among the key players in Romania of the “Guide to the effects of the European Landscape Convention on spatial and town planning” and the “European Rural Heritage Observation Guide – CEMAT”, both of which have been published in Romanian in 2004, and Recommendation Rec (2002) 1 of the Committee of Ministers of the Council of Europe on the Guiding Principles for Sustainable Spatial Development of the European Continent (GPSSDEC-CEMAT) to be disseminated among the key players in Romania;

6. call for the organisation of national Workshops on the implementation of the European Landscape Convention involving landscape experts, architects, engineers, geographers, museologists, academics, local authorities and non-governmental organisations, as well as a national Forum of cultural and natural heritage players.

With regard to the landscape of the Danube delta,

the participants:

1. reiterate the importance of the Agreement between the Ministry of Environment and Territorial Planning of the Republic of Moldova, the Ministry of Waters, Forests and Environmental Protection of Romania and the Ministry of the Environment and Natural Resources of Ukraine on the cooperation in the zone of the Danube Delta and Lower River Prut nature-protected areas prepared under the auspices of the Council of Europe and signed in Bucharest on 5 June 2000, which specifically refers to landscape;

2. take note of the current situation in the Danube delta, which, according to the report by UNESCO- MAB mission and the Secretariat of the Ramsar Convention, seems to be critical, and call for it to be carefully studied through an impact survey;

3. believe that, as the three countries concerned – Moldova, Romania and Ukraine – have now ratified the European Landscape Convention, Article 9 on transfrontier landscapes should be implemented through a joint programme for enhancing the landscape of the Danube delta.

With regard to European co-operation,

the participants hope that international partnerships, studies and projects can be developed under the European Landscape Convention, which is a platform for co-operation.

2. « Déclaration de Tulcéa » du Séminaire d'information sur « Le développement territorial et la Convention européenne du paysage », Tulcéa, Roumanie, 6-7 mai 2004

Organisé à Tulcéa (Roumanie), les 6 et 7 mai 2004, sous les auspices du Conseil de l'Europe en coopération avec le ministère du Transport, de la Construction et du Tourisme de la Roumanie, le Séminaire d'information sur « Le développement territorial durable et la Convention européenne du paysage » a réuni plus de 80 participants de différents pays Autriche, Chypre, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Italie, Lettonie, Maroc, Moldova, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Serbie-Monténégro, Slovénie, Suède et Suisse.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en Roumanie,

tenant compte de l'incalculable valeur des paysages roumains, de l'attrait important des territoires pour le bien-être des populations et la promotion d'un tourisme durable respectueux du patrimoine culturel et naturel, les participants :

1. se réjouissent de la volonté commune des représentants de trois ministères de la Roumanie – du Transport, de la Construction et du Tourisme, de la Culture et des Cultes, et de l'Environnement et de la Gestion de l'Eau –, de collaborer afin de mettre en œuvre la Convention européenne du paysage, ratifiée par la Roumanie le 7 novembre 2002 ;
2. soulignent l'importance de mettre dès à présent en œuvre une Stratégie nationale en faveur de la Convention européenne du paysage, axée dans un premier temps sur :
 - la reconnaissance juridique du paysage ;
 - la définition et la mise en œuvre des politiques du paysage ;
 - la mise en place de procédures de participation du public, des autorités locales et régionales ;
 - l'intégration du paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelle, environnementale, agricole, sociale et économique, ainsi que dans les autres politiques ayant un effet direct ou indirect sur le paysage ;
 - la prise en compte, dans les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme, des données historiques, géologiques, géomorphologiques et du patrimoine culturel et naturel ;
3. considèrent la nécessité :
 - d'ancrer la question du paysage dans les programmes éducatifs et de formation roumains et d'associer le ministère de l'Education, de la Recherche et de la Jeunesse à la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage ;
 - d'utiliser les médias afin de mieux sensibiliser la société civile et de lancer un programme d'information sur le paysage ;
 - de collecter des expériences de bonnes pratiques susceptibles de servir d'exemples ;
4. mettent en exergue l'importance de promouvoir, tant la coopération horizontale interministérielle et interdisciplinaire que la coopération verticale entre les autorités nationales, régionales et locales ;

5. souhaitent que soient diffusés auprès des principaux acteurs de la Roumanie le « Guide sur les implications de la Convention européenne du paysage sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme » ainsi que le « Guide d'observation du patrimoine rural – CEMAT », tous deux publiés en langue roumaine en 2004, ainsi que la Recommandation Rec (2002) 1 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur les Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen (PDDTDCE-CEMAT) ;

6. expriment le souhait que soient organisés des Ateliers nationaux de mise en œuvre de la Convention européenne du paysage impliquant notamment les spécialistes du paysage, architectes, ingénieurs, géographes, muséologues, universitaires, autorités locales, et organisations non gouvernementales ainsi qu'un Forum national des acteurs du patrimoine culturel et naturel.

En ce qui concerne les paysages du delta du Danube,

les participants :

1. rappellent l'importance de l'Accord entre le ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire de la République de Moldova, le ministère des Eaux, des Forêts et de la Protection de l'environnement de Roumanie et le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles d'Ukraine sur la coopération dans la zone des réserves naturelles du delta du Danube et du cours inférieur de la Prut, préparé sous les auspices du Conseil de l'Europe et signé à Bucarest le 5 juin 2000, qui se réfère spécifiquement au paysage ;

2. prennent connaissance de la situation existant actuellement dans le delta du Danube, qui, selon le rapport de la mission UNESCO-MAB et le Secrétariat de la Convention de Ramsar, semble critique et souhaitent qu'elle soit examinée avec une attention toute particulière au moyen d'une étude d'impact ;

3. considèrent que les trois pays concernés – Moldova, Roumanie et Ukraine – ayant désormais ratifié la Convention européenne du paysage, il conviendrait de veiller à mettre en œuvre l'article 9 concernant les paysages transfrontaliers, grâce à un programme commun de mise en valeur du paysage du delta du Danube.

En ce qui concerne la coopération européenne,

les participants expriment le souhait que des partenariats, des études et des projets internationaux puissent être développés dans le cadre de la Convention européenne du paysage, considérée comme une plateforme de coopération.

3. Conclusions of the Seminar on “The contribution of Albania to the implementation of the European Landscape Convention”, Tirana, Albania, 15-16 December 2005

by Mr Thymio PAPAYANNIS, Expert of the Council of Europe.

A vision for the future

Introduction

The European Landscape Convention – having been ratified by more than 20 states and signed by 12 more – is now a reality in Europe and serious activities have started in many countries for its implementation.

In parallel, the necessary methods and tools are being developed through Seminars in several countries, addressing landscapes of various types and at different scales.

The present Seminar in Tirana is placed within this framework and has a triple aim:

- to transfer knowledge and experience from the rest of Europe to Albanian scientists and decision-makers;
- to assist Albanian authorities and experts in managing their landscapes effectively and with sensitivity;
- to broaden the perspectives of the European Landscape Convention from the experience emerging from this small but highly individual country.

Landscapes in Albania

As documented by various speakers during the Seminar, landscapes in Albania are characterised by a high degree of diversity, which is due:

- to the variety of habitats and ecosystems found in a relatively limited territory, ranging from harsh high Balkan mountains to soft Mediterranean coastlines, from large freshwater inland lakes to saline lagoons, from traditional urban centres to dispersed rural hamlets;
- to the habitation of the land by human beings since the ancient times and the continuous impact of human activities since millennia;
- to the sensitive geopolitical location of the country as a gate between Western / Central and South-eastern Europe and the Middle East.

This diversity has been strengthened by the actions of great empires, such as the Roman, the Byzantine and the Ottoman, that have left their traces on the historic landscapes of the country through numerous archaeological sites, historical buildings and monuments¹.

During the second half of the 20th century and until the political changes in the early 1990s, the isolation of the country and its slow rates of development left the landscapes in a static state with limited and slow evolution.

¹ Such as the remains of the Ancient Greek and Roman city of Apollonia, visited by the participants on 17 December 2005.

Current trends and threats

After the fall of the Communist regime, rapid change occurred. In a first phase, popular reaction to the past political system led to certain negative actions, such as the cutting of forests and orchards and the destruction of selected building infrastructure and other public facilities.

Extreme poverty in certain areas and lack of resources has caused landscape degradation. Thus, the reliance on biomass as a major source of energy has resulted in extensive deforestation and consequent erosion and water management problems.

The main change, however, during the past 15 years has been the massive migration of the population from inland rural areas to the Mediterranean coastline and its urban centres, in search of better employment and living conditions.

This has led to an unregulated building boom – much of it illegal – that has resulted in serious degradation of the natural and anthropogenic environment, and in particular coastal landscapes. It is still continuing, in spite of efforts by the central government and local authorities to curb the building activity and channel it in accordance with land use plans. According to Albanian experts, speaking with courage during the Seminar, the enforcement of legal measures is ineffective and corruption plays at times a negative role.

Thus, traditional urban centres such as Saranta and Vlora have been disfigured and have lost much of their former appeal, while coastal areas suitable for quality tourism development have been severely degraded and their economic potential has been minimised.

The situation has been exacerbated by a low level of understanding of the importance of landscapes in the planning of human activities, both among decision-makers and the wider public.

These negative aspects are the result of profound historical, social and economic developments in Albania that have had a major impact on the life of the country.

Rationale for landscape conservation

The concern for landscapes in a country such as Albania, with rapid rates of development and with credible expectation for membership in the European Union in the medium future, is important for a number of reasons. The main ones are summarised below.

Landscapes are an integral part of the natural and cultural heritage of the country and Albania has every reason to protect them. They also provide an appropriate scale for conservation efforts of the natural and cultural wealth of the country.

Landscapes in a good condition are a necessary asset for quality tourism development and a comparative advantage of Albania in the strong competition that occurs in this sector.

They are also important for maintaining the quality of life of local inhabitants and of Albanians in general. This will become even more important once development efforts have reached a satisfactory level and poverty has been minimised.

Necessary measures

The majority of the speakers and other participants in the Seminar realised that – to safeguard and restore landscape values in Albania – an integrated programme of measures will be necessary during the coming years. Some of the measures discussed are summarised below.

1. Public awareness of landscape values

First and foremost, the understanding and appreciation of landscapes must be cultivated. The present Seminar is one first step, but considerable additional work will be needed so that both decision-makers and the public develop an understanding and appreciation of the multiple potential of landscapes – cultural, environmental, social and economic.

An area in which the efforts must focus is youth and especially children in schools, in order to secure broad and long-term results.

The arts – such as landscape painting, photography and the cinema – can play an important role in making landscapes better understood and rendering people more sensitive to their values.

2. Scientific and technical measures

On the scientific level, a typology of Albanian wetlands should notably be established, followed by an inventory that should cover the entire country, starting with the most sensitive coastal areas. During this inventory, the conditions of each landscape should be described and the threats of degradation identified. Such work has been already carried out in a number of European countries (such as The Netherlands and Portugal) and technical assistance could easily be provided to the appropriate Albanian services.

A national strategy for Albanian landscapes should notably then be drafted to prioritise and co-ordinate the necessary activities during the next ten years. In this, the work done in other European countries – such as Slovenia – could provide very useful lessons.

3. Capacity building

To carry out such scientific and technical work, national expertise in landscape analysis and planning must be developed. This could be done effectively by instituting a special course for landscape experts in the Faculties of Engineering, Urban and Regional Planning and/or Geography of Albanian universities.

In addition, a short but well-planned introductory training course on landscape issues should be organised for central and local government staff responsible for physical planning, nature conservation and tourism development. It should be repeated with appropriate training modules every few years.

4. Administrative and legal measures

Policies and legal arrangements positive for landscape conservation should be promoted in the framework of the appropriate European Union Directives, which are being gradually adopted in Albania, as well as in accordance with the objectives of the European Landscape Convention.

Such measures should be introduced to physical planning and sustainable development policies and strategies.

More specifically, the designation of protected areas under the Vth IUCN Category on ‘Landscape Protection’ should be encouraged. This would be a positive step in safeguarding some of the most significant landscapes and the natural beauty of the country.

Adequate resources, however, for managing effectively these protected areas must be secured.

Albania and the European Landscape Convention

Further to the Tirana Seminar held on 15-16 December 2005, the presence of the European Landscape Convention in Albania should be strengthened. This could be done best through:

- the exchange of experience and know-how with other European countries that are already implementing the Convention, as mentioned above;
- development of activities and projects in Albania that will build capacity and implement in the field pilot demonstration actions.

The Secretariat of the Convention should assist the Albanian Ministry of Environment, Forestry and Water Administration to develop such activities.

In parallel, Albania should be encouraged to sign and ratify the European Landscape Convention in the near future (not later than in 2008). The presence during the start of the Seminar of three Albanian Ministers and their strong statements in favour of the Convention demonstrates that a clear political will is present for rapid accession. Until this formal process is completed, Albania should participate actively in the work of the Convention with an observer status.

3. Conclusions du Séminaire sur « La contribution de l'Albanie à la mise en œuvre Convention européenne du paysage », Tirana, Albania, 15-16 décembre 2005

par M. Thymio PAPAYANNIS, *Expert of the Council of Europe*

Une vision pour le futur

Introduction

La Convention européenne du paysage, qui a été ratifiée par plus de vingt Etats et signée par douze de plus, est devenue une réalité en Europe et, dans de nombreux pays, d'importantes activités ont été entreprises pour sa mise en œuvre.

Parallèlement, des séminaires sont organisés dans plusieurs pays pour élaborer les méthodes et instruments nécessaires à l'étude des paysages de divers types et à différentes échelles.

Le présent Séminaire de Tirana s'inscrit dans ce cadre et a un triple objectif :

- transmettre les connaissances et l'expérience du reste de l'Europe aux scientifiques et décideurs albanais ;
- aider les pouvoirs publics et les experts albanais à gérer leurs paysages avec efficacité et sensibilité ;
- élargir les perspectives de la Convention européenne du paysage à partir de l'expérience de ce pays de taille réduite mais d'une grande singularité.

Paysages en Albanie

Comme l'ont fait observer plusieurs intervenants pendant le Séminaire, les paysages albanais se caractérisent par une grande diversité qui est due :

- à la variété, sur un territoire relativement restreint, des habitats et écosystèmes qui vont des hautes chaînes de montagne balkaniques inhospitalières à l'accueillant littoral méditerranéen, des grands lacs intérieurs d'eau douce aux lagunes d'eau salée, des centres urbains traditionnels aux hameaux dispersés des campagnes ;
- au peuplement humain depuis l'antiquité et à l'impact constant des activités humaines depuis des millénaires ;
- à la situation géopolitique sensible du pays en tant que lieu de passage entre le Proche-Orient et l'Europe occidentale, centrale et du sud-est.

Cette diversité a été renforcée par l'intervention des grands empires romain, byzantin et ottoman qui ont laissé leur empreinte sur les paysages historiques du pays à travers de nombreux sites archéologiques, édifices et monuments historiques².

² Comme les vestiges de l'ancienne cité gréco-romaine d'Apollonia, visitée par les participants le 17 décembre 2005.

Au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle et jusqu'aux bouleversements politiques du début des années 90, l'isolement du pays et la lenteur de son développement ont eu pour effet de figer les paysages qui n'ont plus guère évolué ou ont évolué très progressivement.

Tendances et menaces actuelles

Après l'effondrement du régime communiste, des changements rapides se sont produits. Dans un premier temps, la réaction de la population au régime politique déchu a conduit à certaines actions négatives comme l'abattage de forêts et de vergers et la destruction de certains bâtiments et autres établissements publics.

Dans certaines zones, l'extrême pauvreté et le manque de ressources ont provoqué une dégradation du paysage. C'est ainsi que le recours à la biomasse comme source principale d'énergie a conduit à une vaste déforestation et en conséquence, à des problèmes d'érosion et de gestion de l'eau.

Toutefois, ces quinze dernières années se caractérisent essentiellement par l'exode massif de la population rurale vivant à l'intérieur des terres vers le littoral méditerranéen et ses centres urbains, à la recherche de meilleures conditions de vie et d'emploi.

Cette situation a conduit à une explosion immobilière anarchique, très souvent illégale, qui a engendré une grave dégradation de l'environnement naturel et anthropique, et notamment des paysages côtiers. Ce phénomène se poursuit, malgré les efforts de l'Etat et des pouvoirs locaux pour freiner la construction et l'orienter conformément aux plans d'occupation des sols. Selon des experts albanais qui se sont exprimés avec courage au cours du Séminaire, l'application de mesures juridiques est inefficace et la corruption joue parfois un rôle négatif.

Des centres urbains traditionnels comme Saranta et Vlora ont été ainsi défigurés et ont perdu une grande partie de leur ancien attrait tandis que des zones côtières adaptées au développement d'un tourisme de qualité ont été gravement dégradées et leur potentiel économique amoindri.

La situation est aggravée par le fait que les décideurs comme le grand public comprennent mal l'importance des paysages dans l'organisation des activités humaines.

Ces aspects négatifs sont le résultat de tendances historiques, sociales et économiques profondes en Albanie et ont une incidence majeure sur la vie du pays.

Justification de la conservation du paysage

Il est important pour plusieurs raisons de se préoccuper des paysages dans un pays comme l'Albanie qui se développe rapidement et espère raisonnablement adhérer à moyen terme à l'Union européenne. Les principales raisons sont résumées ci-après.

Les paysages font partie intégrante du patrimoine naturel et culturel du pays et l'Albanie a toutes les raisons de les protéger. Ils donnent aussi la mesure des actions à mener en matière de conservation de la richesse naturelle et culturelle du pays.

Des paysages en bon état constituent un atout pour développer un tourisme de qualité et un avantage comparatif pour l'Albanie dans la concurrence farouche qui sévit dans ce secteur.

Ils sont également importants pour maintenir la qualité de vie de la population locale et des Albanais en général. Ils le seront plus encore lorsque le développement aura atteint un niveau satisfaisant et que la pauvreté aura régressé.

Mesures nécessaires

La majorité des intervenants et d'autres participants au Séminaire ont compris que pour établir et sauvegarder les valeurs paysagères en Albanie, il fallait mettre en place, au cours des prochaines années, un train intégré de mesures. Certaines des mesures examinées sont résumées ci-après.

1. Sensibilisation du public aux valeurs paysagères

Il faut, tout d'abord, cultiver l'aptitude à comprendre et à apprécier les paysages. Le présent Séminaire est une première étape mais il faudra encore beaucoup d'efforts pour que les décideurs, comme le public, comprennent et apprécient le potentiel multidimensionnel des paysages : culturel, environnemental, social et économique.

Les efforts doivent porter, en particulier, sur la jeunesse, et plus particulièrement, sur les enfants scolarisés afin de garantir des résultats substantiels et durables.

Les arts – comme la peinture de paysages, la photographie et le cinéma – peuvent jouer un rôle notable en faisant mieux comprendre les paysages et en sensibilisant davantage le public à leur valeur.

2. Mesures scientifiques et techniques

Sur le plan scientifique, il faudrait notamment établir une typologie des zones humides albanaises, suivie d'un inventaire qui couvrirait l'ensemble du pays en commençant par les zones côtières les plus sensibles. Cet inventaire devrait permettre de faire le point sur l'état de chaque paysage et de recenser les risques de dégradation. Ce travail a déjà été mené dans un certain nombre de pays européens (comme les Pays-Bas et le Portugal) et une assistance technique pourrait être facilement apportée aux services albanais concernés.

Il faudrait ensuite élaborer une stratégie nationale pour les paysages albanais de manière à fixer les priorités et à coordonner les activités à mener au cours des dix prochaines années. On peut, en la matière, tirer des enseignements très utiles des travaux accomplis dans d'autres pays européens comme la Slovaquie.

3. Développement des compétences

Pour mener à bien ces travaux scientifiques et techniques, il convient de développer les compétences nationales en matière d'étude et d'aménagement des paysages. Un moyen efficace de le faire serait d'instituer un cours spécial de formation pour les experts paysagers au sein des facultés d'ingénierie, d'urbanisme et d'aménagement du territoire et/ou de géographie des universités albanaises.

En outre, il faudrait organiser, sur les questions relatives au paysage, un stage d'initiation de courte durée mais bien conçu, destiné aux fonctionnaires des administrations centrale et locale responsables de l'aménagement du territoire, de la conservation de la nature et du développement du tourisme. Il devrait être repris avec des modules de formation appropriés à intervalles de quelques années.

4. *Mesures juridiques et administratives*

Il faudrait promouvoir l'application de dispositions juridiques et politiques favorisant la conservation du paysage dans le cadre des directives pertinentes de l'Union européenne qui sont progressivement adoptées en Albanie, conformément aussi aux objectifs de la Convention européenne du paysage.

De telles mesures devraient être introduites dans les politiques et stratégies d'aménagement du territoire et de développement durable.

Il faudrait, plus particulièrement, encourager le classement des zones protégées dans la V^e catégorie de l'UICN sur la protection du paysage. Ce serait une mesure positive pour la sauvegarde de la beauté naturelle du pays et notamment de certains paysages parmi les plus remarquables.

Il faut, toutefois, obtenir des ressources adéquates pour gérer efficacement ces zones protégées.

L'Albanie et la Convention européenne du paysage

Dans le prolongement du Séminaire tenu les 15-16 décembre 2005, à Tirana, il convient de renforcer la prise en compte de la Convention européenne du paysage en Albanie ; le meilleur moyen d'y parvenir serait :

- d'échanger des expériences et des savoir-faire avec d'autres pays européens qui ont déjà mis en œuvre la Convention, comme indiqué précédemment ;
- de mettre au point des activités et projets permettant de développer les compétences et de mener, dans ce domaine, des actions pilotes de démonstration.

Le Secrétariat de la Convention devrait aider le ministère albanais de l'Environnement et des Eaux et Forêts à mettre en place ces activités.

Parallèlement, il faudrait encourager l'Albanie à signer et à ratifier la Convention européenne du paysage à brève échéance (en 2008 au plus tard). La présence de trois ministres albanais au début du séminaire et leurs déclarations résolument favorables à la Convention démontrent l'existence manifeste d'une volonté politique d'adhésion rapide. Jusqu'à ce que ce processus officiel soit mené à terme, l'Albanie devrait participer activement aux travaux de la Convention à titre d'observateur.